



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA  
M.R.C. DE KAMOURASKA

#### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier dernier, le conseil de la municipalité a adopté le « **Règlement N° 2021.01 décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2021.** »
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la secrétaire-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au vendredi.

**Adoption du règlement le 11 janvier 2021.**

**Entrée en vigueur du règlement le 12 janvier 2021.**

**DONNÉ À KAMOURASKA, CE 12<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2021.**

**Mychelle Lévesque,**  
Directrice générale &  
secrétaire-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage à l'extérieur du Centre communautaire sis au 67, avenue Morel et sur le site Internet de la municipalité le 12 janvier 2021 entre 12H00 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 janvier 2021.

**Mychelle Lévesque**

